



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 24/07

Arrêté d'imposition pour l'année 2008

Composition Commission des Finances	
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Orlando Masiello	Membre
Philippe Muggli	Membre
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
1 octobre 2007
8 octobre 2007
22 octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions chaleureusement Monsieur José Rohrer, Municipal, pour le travail d'analyse qu'il a effectué tant pour la rédaction du préavis que pour répondre aux questions de notre commission.

2. Analyse de la commission

Chaque conseillère et conseiller a pu prendre connaissance de l'évaluation de la situation financière de notre commune décrite en détail dans le préavis. Nous nous contenterons d'en rappeler les conclusions et d'essayer d'apporter un éclairage complémentaire.

2.1 Proposition de la Municipalité

Dans la synthèse de son analyse très fouillée, en page 9 du préavis, la Municipalité évalue le déficit pour 2008 à CHF 1'654'950.-. Ce déficit prend en compte l'augmentation d'impôt proposée, il s'appuie sur une étude de l'évolution des revenus et des charges à partir du budget 2007.

Pour faire face à cet excédent de charge, la Municipalité propose une augmentation de 7 points du taux d'imposition communal, qui passerait ainsi de 65% à 72% de l'impôt cantonal de base. Cela représente une augmentation de 10.7%.

2.2 Commentaires de la commission

Bien qu'elle soit consciente des préoccupations de la Municipalité face à l'augmentation des charges, et qu'elle les partage, la Commission des finances estime qu'une augmentation des impôts communaux de plus de 10 % est difficilement acceptable pour le contribuable. Nous n'éviterons pas une hausse, mais nous pensons qu'elle peut être inférieure à celle proposée par la Municipalité, sans mettre en péril le ménage communal.

L'analyse de la Municipalité s'appuie sur une étude de l'évolution des revenus et des charges à partir du budget 2007. Le déficit budgétaire est en général surévalué, nous avons souhaité disposer d'une évaluation par rapport aux comptes 2006. M. Rohrer a bien voulu se prêter à l'exercice. Nous en présentons le résultat dans le tableau suivant :

Evaluation du déficit 2008 par rapport aux comptes 2006
(en milliers de francs)

		Revenus	Charges	Résultat
Excédent de revenus 2006	20			
Dissolution réserve 2006		-130		
Police 2007			117	
Routes			100	
Personnel 2007			30	
Différence impôts sur le revenu		-500		
Participation à la facture sociale			-203	
Transfert de charge RPT			213	
Contribution du fonds de péréquation			-210	
Participations aux associations			17	
Charges d'enseignement			71	
Facturation des classes		-30		
Facturation des transports		-17	-45	
Aide et soins à domicile			57	
Adaptation de l'impôt sur la fortune		0		
Traitement des déchets		47		
Evolution des coûts de personnel			0	
Amortissements obligatoires			126	
Participation à des charges cantonales			0	
Autres biens et services			62	
Totaux intermédiaires	20	-630	335	
Déficit estimé 2008				945

Avec les hypothèses prises en compte, le déficit 2008 serait de CHF 945'000.-. Cela confirme, si besoin est, la nécessité d'une augmentation d'impôts. Avec **7 points** d'augmentation, comme le propose la Municipalité, les revenus supplémentaires seraient de CHF 500'000.-. De plus on peut espérer un gain additionnel de CHF 200'000.- sur la facture sociale et la péréquation dès lors que notre coefficient d'impôt se rapproche de la moyenne cantonale. Dans ces conditions, le déficit évalué pour 2008 serait de **CHF 245'000.-**.

La Commission des finances propose une augmentation de **5 points**, qui générerait des revenus supplémentaires de CHF 500'000.- (CHF 350'000.- pour l'impôt et CHF 150'000 pour la facture sociale et la péréquation). Le déficit serait alors de **CHF 445'000.-**.

Nous estimons qu'un tel déficit prévisionnel est acceptable pour les raisons suivantes :

- Il y a encore une grande incertitude dans les évaluations. Malgré les explications de M. Rohrer, une diminution de CHF 500'000.- des revenus d'impôts en 2008 par rapport à 2006 nous paraît très pessimiste. Nous comptons qu'elle soit de l'ordre de CHF 200'000.- à CHF 300'000.-.
- Certaines dépenses pourraient être étalées dans le temps, les amortissements être inférieurs à ceux prévus. L'analyse du budget permettra d'approfondir ces points.
- Nous disposons de réserves qui ont été accumulées grâce aux bénéfices réalisés lors des exercices précédents, ou par de bonnes surprises, comme la restitution en 2007 de CHF 413'000.- sur la facture sociale et la péréquation 2006. Ce dernier point montre à quel point l'art de la prévision est difficile.

- Notre situation d'endettement est encore très favorable et permet d'absorber momentanément un éventuel déficit.

3. Prise de position de la Commission

En résumé, la commission des finances partage les préoccupations de la Municipalité sur l'évolution de la situation financière de la Commune. Au vu du déficit évalué pour 2008, une augmentation d'impôt est inéluctable.

Compte tenu des éléments suivants :

- incertitude sur les chiffres pris en compte dans l'évaluation, en particulier l'évolution des revenus, qui se traduit à notre avis par une évaluation pessimiste.
- autres recettes potentielles : nouveaux habitants, contributions liées au plan de quartier par exemple
- situation encore satisfaisante de l'endettement et des réserves, grâce aux bénéfices réalisés lors des législatures précédentes

nous proposons une augmentation de 5 points d'impôt, au lieu des 7 points demandés par la Municipalité. Rappelons que 7 points représentent plus de 10 % d'augmentation. Nous préconisons une approche pragmatique et progressive de l'adaptation des impôts, qui ménage autant que faire se peut le contribuable, sans mettre en péril le ménage communal.

Que le Conseil suive la Municipalité (7 points d'augmentation), ou approuve la proposition de la Commission des finances (5 points), une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une politique sélective et planifiée des investissements seront indispensables pour éviter que nos impôts communaux continuent à augmenter dans de telles proportions. C'est un défi commun pour le Conseil et pour la Municipalité. Il faudra le garder à l'esprit lors de la votation du budget et des préavis à venir.

3.1 Amendement

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons :

d'adopter pour l'année 2008 un taux d'imposition de 70 % de l'impôt cantonal de base, pour les impôts énumérés sous chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté d'imposition

3.2 Conclusion

La Commission des finances vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 24/07 amendé.

Cugy, le 22 octobre 2007

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Orlando Masiello

Philippe Muggli

Thierry Rebourg